

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
TERRITORIALE DE LA MAYENNE**

Assemblée Générale du 14 mars 2024 – n° 01_2024

Vente de l'Hôtel Consulaire, sis 12 et 16 rue de Verdun à Laval

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 mars, à dix-sept heures trente, l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Eric Hunaut, Président.

Pour l'objet de cette délibération, Eric Hunaut, président, se met en retrait et invite Cécile Legrand Theil, vice-Présidente, à prendre la présidence de séance.

Membres élus en exercice :	28
Membres élus présents :	16
Membres élus excusés :	12
Quorum :	15

Membres élus présents :

Mmes Cécile Legrand-Theil, Camille Moquet et Nathalie Planchais.

MM Raphaël Alexandre, Jérôme Deniau, Loïc Granger, Eric Hunaut, Laurent Lairy, Christophe Le Guet, Bruno Lucas, Christophe Marchand, Norbert Montembault, Jean-Michel Motrieux, Nicolas Mousset, Bruno Rigouin et Konthirith Tek.

Membres élus excusés :

Mmes Anne Cousin, France Gérard, Hélène Gohier et

MM Emmanuel Adam, Jérôme Chaplet, Erwan Coatanea, Frédéric Devineau, Bernard Fort, Eric Fouassier, Nicolas Rousseau, Vincent Seyeux et Christophe Terrien.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Concomitamment à l'acquisition en état futur d'achèvement d'un ensemble immobilier à la Gare de Laval auprès du Groupe DUVAL pour la réalisation du projet de Maison de l'Economie, la CCI de la Mayenne a décidé de mettre en vente l'Hôtel Consulaire sis 12 et 16 rue de Verdun à Laval qui abrite son siège social. L'Assemblée Générale de la CCI a confirmé ces orientations à l'occasion de son Assemblée Générale en date du 24 novembre 2022.

Aux termes de son Assemblée Générale en date du 25 mai 2023, la candidature de GEMY a été retenue.

Pour le financement de l'acquisition, le Groupe GEMY a décidé de recourir à un crédit-bail immobilier et sélectionné BATIROC BRETAGNE – PAYS DE LOIRE en qualité de crédit-bailleur.

Il convient donc d'autoriser la vente de l'Hôtel Consulaire de Laval, 12 et 16 rue de Verdun, cadastré section CI numéros 13 et 16 au profit de la société BATIROC BRETAGNE - PAYS DE LOIRE, Société anonyme à conseil de surveillance et directoire régie par les articles L.225-57 à L.225-93 du Code de commerce au capital de 2.452.000,00 €, dont le siège est à ORVAULT (44700), 180 Ter Route de Vannes, identifiée au SIREN sous le numéro 399377308 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES.

Il est précisé que le Groupe GEMY a constitué une société *ad hoc* qui aura la qualité de crédit-preneur ayant vocation à devenir propriétaire de l'immeuble à l'issue du crédit-bail immobilier. Cette société est dénommée SCI LAVAL VERDUN, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à LAVAL (53000), 21 quai Sadi Carnot, identifiée au SIREN sous le numéro 948140553 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL.

Cette société dénommée SCI LAVAL VERDUN conclura, concomitamment à la signature de l'acte de vente et du crédit-bail immobilier, un bail de sous-location au profit de la société dénommée GEMY, Société à responsabilité limitée dont le siège social est à LAVAL (53000), 21 quai Sadi Carnot, identifiée au SIREN sous le numéro 403 085 657 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL.

Afin de permettre aux services de la CCI de la Mayenne de rester dans les locaux vendus dans l'attente de pouvoir intégrer l'immeuble acquis en état futur d'achèvement situé à la Gare de Laval, il convient de conclure avec la société GEMY, une convention d'occupation précaire dont l'expiration est fixée au 31 mars 2025.

DELIBERATION

Considérant :

- Les dispositions du code de commerce, Titre 1^{er} du Livre 7
- L'article 4.4.5.2 du Règlement intérieur relatif aux cessions immobilières
- La délibération prise par l'Assemblée Générale du 25 mai 2023

Il est proposé la délibération suivante :

Les membres élus réunis en Assemblée Générale le 14 mars 2024 décident à l'unanimité :

- ✓ **De vendre l'Hôtel Consulaire de Laval, 12 et 16 rue de Verdun, cadastré section CI numéros 13 et 16 à la société dénommée BATIROC BRETAGNE - PAYS DE LOIRE, au prix de 2.170.000,00 Euros, payable comptant,**
- ✓ **De conclure avec la société dénommée GEMY, une convention d'occupation précaire portant sur l'immeuble vendu, moyennant un loyer forfaitaire de 120.000,00 Euros, expirant le 31 mars 2025.**
- ✓ **De donner tous pouvoirs à son Président ou à tout délégué qu'il désignera, pour signer tous les actes ou pièces et procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de l'opération décrite ci-dessus, et plus généralement, faire à ce sujet tout le nécessaire, sans exception, ni réserve.**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Copie certifiée conforme, le 14 mars 2024

La vice-Présidente,

Cécile LEGRAND THEIL



